

**CONTRAT D'ENGAGEMENT. N°**

Entre les soussignés, *Monsieur M. Pierrebaire Vét. Principal*  
 agissant au nom et pour compte de *pour commandement militaire* d'une part  
 et le nommé *Ruvyaga* originaire de la Colline *Kashanda*  
 fils de *Matunguho* Chefferie *Jabunya*  
 et de *Uyombere* Territoire *Kibungu*  
 résident à la colline *Kashanda* sous-chefferie *Kansana*  
 chefferie *Jabunya* Territoire *Kibungu*  
 d'autre part, il a été convenu ce qui suit :

A) Le contractant de seconde part s'engage à prêter ses services, sans contrainte, en qualité de *secr. infirmier vétérinaire* pour un terme d'une durée de *indéterminée* an, mois, jours

commençant le *1/12/59* et prenant fin le *31/12/59*

B) Le contractant de première part s'engage à payer au contractant de seconde part :

- 1) un salaire mensuel de *266* frs
- 2) une ration mensuelle de *191* frs
- 3) une indemnité familiale mensuelle de *100* frs
- 4) une indemnité de logement mensuelle de *100* frs
- 5)
- 6)

- Conditions spéciales :**
1. Le contractant de seconde part autorise l'employeur à prélever 5% de ses rémunérations mensuelles, somme réservée jusqu'à expiration du présent contrat, et versé à cette fin à la Caisse d'Epargne.
  2. Dans le cas d'un contrat de durée indéterminée, le compte Epargne sera bloqué pour 3 ans au moins. L'Administrateur de Territoire a qualité pour autoriser des retraits d'argent à concurrence de 2.000 frs.
  - 3.
  - 4.

**SITUATION FAMILIALE AU MOMENT DE L'ENGAGEMENT :**

Célibataire - Marié      Nom de l'épouse  
 ENFANTS

.....	né en.....	le.....	école fréquentée
.....	né en.....	le.....	école fréquentée
.....	né en.....	le.....	école fréquentée
.....	né en.....	le.....	école fréquentée
.....	né en.....	le.....	école fréquentée
.....	né en.....	le.....	école fréquentée
.....	né en.....	le.....	école fréquentée

Fait à Kibungu, le *8/11/59*

Le contractant de première part.

Le contractant de seconde part.

Vu pour approbation et homologation.  
 Usumbura, le  
 LE DIRECTEUR PROVINCIAL DES A.I.M.O.



# FONDS DES INVALIDITES DES TRAVAILLEURS

DU CONGO  
Etablissement Public créé par Décret du 14 mars 1960

**DIRECTION :**

95, BOULEVARD ALBERT  
LEOPOLDVILLE  
TELEPHONE: 24.36 et 24.07

**BUREAUX AUXILIAIRES**  
ELISABETHVILLE  
COIN Av. du Kasal et des Usines  
B. P. 1949 - TELEPHONE: 2194  
STANLEYVILLE  
AV. MONSEIGNEUR GRYSOY  
B. P. 1504 - TELEPHONE: 2705

Adr. Télégraphique: FONCOLIN

*2332/7078/03/SIND*  
*577/16/*

Monsieur l'Administrateur du Territoire  
de et à

K I B U N G U

INV.15.017.644-ks/HL.

**A RAPPELER**

LEOPOLDVILLE, le 23 juin 1961.-

Votre corresp.  
**OBJET :**

Décret du 19.2.57 - RWEGO.

**ELISABETHVILLE**  
B. C. N° 818.221 — B. B. A. N° 10.478  
Kredietb. N° 12/0350 - Socob. N° 1004  
STANLEYVILLE  
B. C. N° 9.145 - CRED. CONGO N° S 300  
KREDIETBANK N° 13/0234

**LEOPOLDVILLE**  
N° 17  
N° 10/0634  
N° 1242  
N° 737  
B.C.C.  
Kredietbank  
Socobanque  
Crédit Congolais  
N° B. 0921  
N° 914.030  
N° 78.98  
N° 1064  
C.C.P.  
B.C.  
B.B.A.  
B.P.P.B.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Nous nous référons à votre lettre n° 1143/M.O.I.8/03/SIND  
du 2 mai 1961 concernant l'objet, repris en marge.

Auriez-vous l'obligeance de vouloir bien, à l'effet de  
nous permettre de calculer le montant de l'allocation  
à accorder à RWEGO, nous faire connaître le salaire gagné  
par cet ancien travailleur de juin 57 à juin 1958 quant  
il était au service de "GEORINDA" à Rwinkwavu ?

En vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer,  
Monsieur l'Administrateur de Territoire, l'assurance de  
notre considération très distinguée.

Le Chef de Service

*J. GNDU*  
J. GNDU

D. umubyeyi wacu.

Bwana Prefe, ndabashye  
kuzaza muliko se?  
Natwe twashye.

Ndabashyamba. umuliro.

wo muri Service Veteri.  
kandi muri ko nahoze  
mpakasa. nali muri.

B. o. Ngurwo n'urupa  
puro wanyije wa Cont.  
re. wo muri Service  
Veteri. Dore aho, imya  
nya. ibi. muriyo Cer.  
vice.

1. Nshiri. umufurama wa  
hakoraga witwa Nzirore  
ca. yaramugaye cyane  
ni masikiri. ntazakiri  
ra ngo: agendeyeza.

2. Pare. umufurama wa  
hakoraga witwa. Uku.  
ndabashyamba A. yabonye  
Lisanze. kubera Protigwe.

3. Migongo. umufurama.  
wa hakoraga. witwa. Stere  
re J. yafashe icyo haku.  
rya Tanganyika E. ku  
bera Protigwe.

H. Nziinda. umufurama.  
wa hakoraga witwa Gutu  
ha na we yaragiye ha.  
mwe na Rovalutogo wa  
koraga Gahiri.

Muliyeyi. mweza, nkurabaye  
nkurizeye. niba kishobye.  
ke. ndifuzaga. kuzangira.  
Ce. 1. 12. 61. Amakoro.

Nijye Godofroid Rwagazi



Zaza, le 23 novembre 1961

A MONSIEUR LE PREFET  
KIBUNGU

Monsieur le Préfet,

Veillez trouver ci-inclus copie d'une lettre adressée aux bourgmestres de votre préfecture, leur demandant d'établir une attestation d'indigence pour les élèves de leur commune, qui ne pourraient s'acquitter de l'obligation de payer 1.000 F de pension. Je Vous saurais gré de bien vouloir contrôler la liste ci-après, afin d'obtenir avant la Noël les attestations, que le Ministère de l'Education Nationale réclame, et de me les envoyer.

Elève	Père	Colline	Commune
Ntampuhwe Noël	Mahirane Gervais	Gatere	Kibare
Habarurema P.-Claver	Sebikyeri Antoine	Kirwa	Vumwe
Rwabufigili Gérard	Ntosha Antoine	Kibungu	Kibungu
Mahirane Thaddée	Mbanabo Chrystophe	Gitwe	Rukira
Nzabonimana Isaïe	Serudulira Ign.	Rukira	Rukira
Ntibarukinga Fr-Xavier	Kadandali	Kibimba	Matongo
Bakareke Augustin	Karekezi	Kibimba	Matongo
Isabwe Vénuste	Habimana Aug.	Nshiri	Nshiri
Gakuba Innocent	Mahirane Gabriel	Mukarange	Mukarange
Rudasingwa Etienne	Catsimbanyi	Mukarange	Mukarange
Ndutiye Tharcisse	Mutabazi	Murambi (Mbogo)	Murambi
Butare J-Bapt.	Ndorande	Gati (Kavuma)	Gati
Nyagatoma Claver	Rupayi Thomas	Rubona	Gakenke
Gatera Simon	Ruhande Jean	Rubona	Gakenke
Kanamugire Mathias	Rufuruka	Gakoni	Gakenke
Gakuba Damase	Sekagilima	Kawangire	Rukara
Gasore P-Claver	Nsanzebuhake	Gahini	Rukara

Vous remerciant d'avance, je Vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée,

le directeur de l'Ecole de Moniteurs  
V.A.SWITTEN